

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception

21/05/2014.

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

27/05/2014.

N° d'enregistrement

F09414 P0069

1. Intitulé du projet

PRAE Via Domitia Nord LIEN sur la commune de Vendargues

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Languedoc-Roussillon Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe PEREZ

RCS / SIRET

4 1 4 1 0 7 3 3 4 0 0 0 4 0

Forme juridique

SAEML

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique N° 51	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha et inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de 19 lots à vocation industrielle et artisanale.

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'une opération d'aménagement de Parc Régional d'Activités Economiques et Artisanales constituée de :

- 10 ha de surfaces cessibles, répartis en 19 lots dont 1 dédié à une entreprise d'une superficie de 5,26 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à aménager un parc d'activité en deux phases par la construction :

- d'un raccordement direct du projet à la RD68- LIEN;
- de 17 lots dont la taille varie entre 1300 m² et 4700 m²;
- d'un lot pour une société de 5,26 ha;
- de voiries, comprenant les accès aux lots, les trottoirs, les stationnements, les piétonniers, ainsi que la signalisation conforme aux règles de sécurité. Une nouvelle voie structurante sera créée reliant la ZAC Via Domitia Nord LIEN sur Castries et le projet.
- des réseaux viaires, tels que les réseaux d'assainissement, des eaux pluviales et usées, d'eau potable et défense incendie, d'électricité/éclairage public, gaz et téléphone.
- un espace vert, créé au Sud du parc permettant la rétention des eaux pluviales.

Le site étant boisé il est nécessaire de défricher l'ensemble du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien des aménagements et équipements du parc d'activités économiques et artisanales sera assuré par la collectivité publique dès conformité des ouvrages.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau
- Dossier CNPN
- Dossier de réalisation
- Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise foncière de l'opération	13.5 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Entre la ZAC Via
Domitia Nord LIEN
sur Castries et la
RD68-LIEN

Commune de Vendargues

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 57 ' 53 " 9 Lat. 43 ° 40 ' 11 " 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Vendargues

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le programme est constitué de deux tranches distinctes :

- raccordement du site à la RD68-LIEN
- Viabilisation du Parc d'activités économiques et aménagement des lots

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation des sols correspond à des surfaces non imperméabilisées (Garrigues et friches). Les parcelles du projet se classe en zone IVAU1, espaces de la commune destinés à l'implantation d'activités économiques

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Vendargues a été approuvé
le 27/06/2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

☐
☒

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

☐
☒

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

☒
☐

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

☐
☒

dans une zone de répartition des eaux ?

☐
☒

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

☐
☒

dans un site inscrit ou classé ?

☐
☒

PPRI du Salaison approuvé le 14 août 2003

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui

Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

☒
☐

ZPS Hautes garrigues du Montpelliérains au Nord du projet

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

☐
☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Raccordement au réseau public AEP
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet induit une modification de l'occupation des sols d'un espace naturel en espace bâti. Il présente de possibles perturbations jugulées par la mise en place de mesures réductrices et compensatoires.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet est relativement éloigné des zones protégées énumérées au 5.2.

La zone du projet induit une modification de l'occupation du sol. Le secteur initialement en zone de garrigues et de friches sera urbanisé en 19 lots à vocation économiques et artisanales

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

☒ ☐

Est-il concerné par des risques technologiques ?

☐ ☒

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

☐ ☒

La commune de Vendargues est concernée par le risque inondation. Toutefois le projet ne se situe pas à proximité de ces zones à risques.

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

☐ ☒

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

☐ ☒

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

☒ ☐

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

☒ ☐

Le projet se situe en continuité de la ZAC Via Domitia sur la commune de Castries. Aucune nouvelle nuisance ne sera créée. Le secteur étant dédié aux activités économiques et artisanales, les habitations sont relativement éloignées du projet.

Engendre-t-il des odeurs ?

☐ ☒

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

☐ ☒

Engendre-t-il des vibrations ?

☐ ☒

Est-il concerné par des vibrations ?

☐ ☒

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Installations de candélabres le long de la voirie conforme à la réglementation (dirigées vers le bas).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est situé en continuité de la ZAC existante, elle-même éclairée. Aucune nouvelle nuisance ne sera créée.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'imperméabilisation du site engendre des ruissellements pluviaux qui seront compensés par des bassins de rétention dimensionnés pour une occurrence centennale (T=100 ans) et dont le débit de fuite se rejette vers l'exutoire sous le LIEN puis le ruisseau du Bourdouis, la Balaurie, in-fine l'étang de l'Or.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les effluents produits seront raccordés à la station intercommunale MAERA via une extension de réseau d'eaux usées. Un chapitre sur la gestion des eaux usées est détaillée dans le dossier Loi sur l'Eau
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Le projet se situe sur des garrigues et terrains en friches.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire et des caractéristiques de l'emplacement du projet, nous estimons qu'une étude d'impact pour la demande de défrichement n'est pas nécessaire. La présente opération se situe en continuité et à proximité de l'urbanisation (ZAC Via Domitia sur Castries) et n'occasionne aucune modification des zones naturelles protégées (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO,...) se trouvant à proximité.

La surface nouvellement urbanisée répondra à la demande économique. Elle sera aménagée de façon paysagère. Le réseau pluvial sera traité à l'aide de noues et les bassins de rétention seront paysagés, créant ainsi une frange verte entre le projet et le LIEN.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x

Fait à Montpellier le, 28/04/2014

Signature

Christophe PEREZ



Directeur Général

